

**MISE À JOUR  
PAGES SUIVANTES  
LE 18/08/2023**



Un nouvel hôpital pour La Rochelle ou pour le territoire ?

## Avec nous, posez-vous les bonnes questions !

Pourquoi et comment un nouvel hôpital ?

Laissons aux professionnels leurs domaines de compétence médicale...

**Mais le choix du lieu** - à savoir le terrain du Parc des expositions - est-il vraiment le bon ?

**Avez-vous été consultés**, avez-vous pu lire autre chose que des articles de presse ?

**Le terrain choisi est enclavé** entre les avenues Jean-Paul Sartre, Jean Moulin et le nouveau pôle multimodal de la Gare de La Rochelle.

Il ne suffit pas puisque :

**La cuisine et différents autres services essentiels au bon fonctionnement de l'hôpital seront sur le site du Treuil-Moulinier, à Puilboreau**, distant de plusieurs kilomètres.

Où les handicapés qui y font du maraîchage vont-ils aller ?

De l'autre côté de la descente de l'avenue Jean Moulin un parking silo de quatre niveaux sera construit puisque la zone est inondable à proximité du marais de Tasdon.

**Ne laissez pas ce projet se construire tout seul.** Pensez aux citoyens et patients qui vont s'y rendre et aussi au personnel et à ceux qui travaillent en sous-traitance de l'hôpital. N'oubliez pas l'environnement !

## LISEZ-NOUS ET AGISSEZ ENSEMBLE



Rappel utile sur le collectif citoyen Colcit-LR

« Il s'agit d'un regroupement évolutif, **totalelement apolitique et impartial** à la recherche d'informations fiables qui concernent les usagers de l'établissement actuel, lesquels proviennent de l'ensemble du **territoire aunisien** dont l'île de Ré, donc bien au-delà de la seule ville de La Rochelle »

## **La Rochelle, le 19 août 2023**

Depuis la publication du document joint qui date du 10 février 2023, un certain nombre d'évènements se sont produits qui justifient les précisions ci-dessous :

1. À l'invitation du média local Entre nous cultures (Web- tv Facebook et You Tube), une rencontre citoyenne d'information sur le transfert de l'hôpital St Louis de La Rochelle et ses conséquences a eu lieu le 17 mai 2023 aux abords de l'ex-parc des expositions qui a permis différents échanges entre les participants lesquels représentaient des collectifs ou associations et des comités de Quartier. Le manque flagrant de concertation sur le projet de déplacement de l'hôpital a été unanimement dénoncé, ainsi que le choix des décideurs d'implanter un tel établissement d'importance sur un espace restreint et inondable. À noter au passage l'emprise sur un espace naturel protégé et l'édification d'un parking silo de l'autre côté de l'avenue Jean Moulin, qui confortent l'avis général d'un emplacement trop exigu et donc inapproprié.

Compte-rendu sommaire établi par l'association écocitoyenne CAPRES-AUNIS, présente sur place :

Outre l'aspect technique des dispositions prises, notre objection fondamentale porte sur le processus décisionnel qui ne tient aucun compte de l'avis des populations concernées.

À signaler qu'aucune consultation ou concertation n'a été organisée avec tous les éléments d'appréciation possibles par les multiples décideurs dont principalement la Municipalité de La Rochelle ou la CDA.

Un tel dossier d'envergure qui concerne un bassin de vie de plusieurs dizaines de milliers d'usagers potentiels avec un afflux de fréquentation touristique important en saison, et qui engage des centaines de millions d'argent public mériterait un débat à la hauteur des enjeux ! Or, nous constatons qu'il n'en est rien et que nous sommes tous mis devant le fait accompli au fur et à mesure de l'avancée du dossier.

Espérons que ce dossier fasse enfin l'objet d'un débat public parfaitement documenté et transparent !

2. Une lettre ouverte avait été préalablement adressée le 6/05 à M. Jean-François FOUNTAINE maire de La Rochelle et président de la CDA pour l'informer de cette rencontre et lui signifier les principaux points de désaccord de notre collectif, dont également le budget non maîtrisé et le problème de l'ESAT de Puilboreau.

La réponse nous est parvenue le 1<sup>e</sup> juin argumentant en faveur du site retenu : rénovation du bâtiment actuel trop lourde et complexe, choix du groupe hospitalier, terrain disponible et artificialisé, facilités d'acquisition et de raccordements, proximité du centre-ville et accès aisés, « proximité des gares SNCF et routière permettant aux personnes d'emprunter le bus ou le TER pour rejoindre le site », etc.

Aucune proposition de concertation ou de débat public n'est inscrite dans cette réponse ni la moindre référence au rapport du CODEV (Comité de Développement de l'Agglo) qui, après étude sérieuse, s'était prononcé résolument contre le terrain du parc des expositions !

Ni de commentaires sur les conséquences collatérales des manifestations et foires à Chatelaillon-Plage... (Foire expo : 1<sup>ère</sup> édition le 26/08)

Aucun commentaire non plus sur le budget prévisionnel qui a été annoncé dans la presse après des hausses successives, passant de 200 à 800 millions d'euros...



En revanche, la question de la construction de « locaux accueillant des équipes logistiques (sic) envisagée sur les terrains l'ESAT doit faire l'objet d'une « recherche de solution ».

3. Lors d'un Conseil communautaire du 6 juillet, M Antoine GRAU vice-président chargé des question d'urbanisme, a indiqué « qu'alerté en réunion publique, par les associations environnementales il y avait un problème majeur - avec l'ESAT - puisqu'il y a un atelier de maraîchage, avec de nombreux pensionnaires, avec une production maraîchère très solide » et « qu'il préconiserait à la nouvelle directrice de l'hôpital (arrivée prévue en août), en accord avec la municipalité de Puilboreau un terrain disponible dans la zone commerciale de Beaulieu en zonage UX qui permet l'implantation d'un pôle logistique ceci était quand même grevé parce qu'il y a des espèces protégées ». ( ! ) Nota : voir plan en fin de page suivante

Grâce à l'action des associations et des membres de Colcit, les conditions d'exploitation actuelles de l'ESAT seraient donc ainsi préservées même si l'implantation d'un bâtiment dédié à la MAS (Maison d'accueil Spécialisée) est maintenue sur ces même terrains, administrativement urbanisables.

Il n'empêche que, par rapport à l'établissement principal, la grande distance d'un pôle logistique dont l'appellation a changé au fil du temps et dont on ne connaît pas précisément les fonctions qui lui seront dévolues, reste problématique. En effet la zone commerciale de Beaulieu ainsi que la rocade sont très souvent encombrées et font l'objet d'embouteillages multiples, notamment aux heures de pointe et pendant les périodes de forte affluence touristique (liaison nord-sud, parcours vers l'île de Ré, échangeur du Moulin des Justices, clinique Atlantique, lotissement Beauregard, Bd Sautel, etc.) D'autre part les liaisons inter-établissements souffrent des mêmes difficultés de circulation d'une ville et d'une agglomération attractives, dont l'urbanisation s'est considérablement développée ces dernières années, avec des perspectives d'augmentation de populations importantes, inscrites dans les différents documents d'urbanisme (Scot, PADD, PLUi, PCAET, etc.)

4. Une nouvelle directrice générale du groupe Hospitalier Littoral Atlantique La Rochelle-Surgères-Rochefort a été nommée, Mme Valérie BÉNÉAT-MARLIER, qui doit prendre ses fonctions en août. Nous lui avons adressé un courrier de bienvenue en lui précisant les aspects conflictuels du dossier et nous l'avons invitée au colloque citoyen qui aura lieu le 22/09 à l'initiative de différents comités de quartiers, d'associations et de collectifs, très inquiets du déroulement de toutes ces opérations immobilières d'envergure, menées sans concertation avec les populations concernées.
5. Un colloque citoyen aura donc lieu le 22/09, à 18 heures salle Émile Combes à La Rochelle où un panel d'intervenants dressera le point de la situation, en fonction des connaissances du moment. Un débat s'ensuivra pour répondre aux questions des spectateurs et recueillir leur avis.
6. Pour alimenter la réflexion, d'autres éléments importants sont actuellement en cours d'étude par des membres de Colcit ; notamment le comparatif avec des hôpitaux implantés dans des villes similaires mais aussi **la vulnérabilité évidente de l'ex-parc des expositions aux submersions...**

**Sur le plan médiatique**, outre l'invitation d'Entre nous cultures (voir § 1), on peut signaler principalement :

- a. Le 2/02/2023 Article paru dans l'HEBDO 17 « *On se pose plus de questions qu'on a de réponses* » - Un collectif d'habitants s'interroge sur le bien-fondé du transfert de l'hôpital au parc des expositions.
- b. Un article de Sud Ouest en date du 20 mars commentant « *La copie du futur hôpital de La Rochelle à revoir car le devis du projet qui a littéralement explosé, est passé de 200 à plus de 700 millions d'euros* »
- c. 06/04/2023 « *Chantier du futur hôpital de La Rochelle : le budget a explosé* » Reportage vidéo de France3 Nouvelle Aquitaine.
- d. La couverture de Sud Ouest pour la rencontre citoyenne du 17 mai sur le site de l'ex-parc des expositions organisée par Entre Nous Cultures.
- e. Un article de Contribuables Associés en juillet relevant : « *Une dérive d'une telle ampleur que la direction générale de l'offre de soins (DGOS) a émis plusieurs réserves sur le projet* ».
- f. Les explications de Jean-François FOUNTAINE dans une vidéo postée le 26/06 sur le site Sud Ouest « *Fountaine s'explique sur le futur nouvel hôpital* ».
- g. Le 7/07 Sud Ouest : « *Le projet d'implanter le pôle logistique hospitalier sur l'espace maraîcher du Treuil Moulinier passe mal. L'Agglo de La Rochelle en tient compte et propose une alternative* ».

À ce stade, puisque les décideurs ne communiquent aucun document global traitant du sujet, sans perspective ni volonté de partage, nous ne possédons que les informations recueillies au fil du temps lors de réunions publiques, d'entretiens divers et de ce que la presse locale veut bien publier...

**Il est regrettable qu'aucune démarche participative ne soit organisée en toute transparence par les autorités chargées de ce projet qui engage d'énormes fonds publics, est vital pour le système de santé du vaste territoire concerné c'est-à-dire un bassin de vie de plusieurs centaines de milliers de résidents permanents et/ou temporaires !**



Terrain de la Zone commerciale de  
Beaulieu visé pour accueillir le  
« pôle logistique de l'hôpital »



**Concerne :**

**TRANSFERT DE L'HÔPITAL SAINT-LOUIS de La Rochelle,  
CONSEQUENCES COLLATÉRALES, ZPN (Zone de Protection Naturelle), etc.  
ESAT (Établissement et Services d'Aide par le Travail) du Treuil-Moulinier,  
Sujets connexes**

Le **Collectif COLCIT-LR** représente de très nombreux citoyens de l'agglomération, des habitants du quartier Marius Lacroix, des Comités de quartiers de La Rochelle, différentes associations départementales, des usagers de l'hôpital résidant dans le secteur nord du département et dans l'île de Ré, etc. qui sont inquiets des avant-projets de déménagement de l'hôpital St Louis de La Rochelle et se posent de nombreuses questions !

Il s'agit d'un regroupement évolutif, **totalelement apolitique et impartial** à la recherche d'informations fiables qui concernent les usagers de l'établissement actuel, lesquels proviennent de l'ensemble du **territoire aunisien** dont l'île de Ré, donc bien au-delà de la seule ville de La Rochelle.

Le vieillissement de la population et la demande de soins en constante augmentation, l'attractivité touristique du territoire et les crises sanitaires récentes que nous avons connues justifient un intérêt particulier des participants dans une **approche non partisane** de ce dossier, à visée structurante lointaine, particulièrement complexe et sensible.

Le dossier constitué au fur et à mesure sera communiqué aux élus, aux médias ainsi qu'à toute personne intéressée par le sujet afin qu'un maximum d'éléments éclaire les citoyens sur les décisions qui seront prises au fil du temps par les responsables du projet de transfert de l'hôpital St Louis.

**« Petit à petit, l'hosto fait son nid... »**

# **« Petit à petit, l'hosto fait son nid... »**

## **SOMMAIRE**

### **TRANSFERT DE L'HÔPITAL ST-Louis DE LA ROCHELLE**

- 1) ANCIEN ÉTABLISSEMENT
- 2) SUD OUEST DU 21/06/2018
- 3) INFORMATION DES CITOYENS
- 4) CHOIX DE L'EMPLACEMENT

### **CONSÉQUENCES COLLATÉRALES**

- a) PARC des EXPOS
- b) ZPN = Zone de Protection Naturelle
- c) AUTRES LIEUX

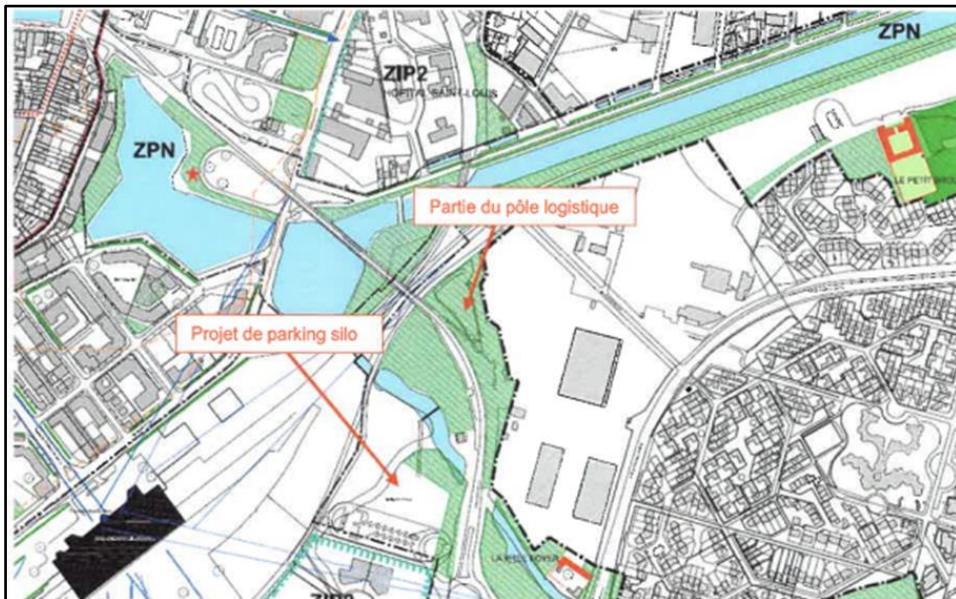
### **ESAT DU TREUIL-MOULINIER**

1. PLUI (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL) - OAP BEAUREGARD - MOULIN DES JUSTICES
2. IMPACT SOCIAL
3. MAS (MAISON D'ACCUEIL SPECIALISÉE)
4. PAT LA ROCHELLE RÉ AUNIS (PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL)
5. TRAFIC ROUTIER – SÉCURITÉ
6. IMPACT POLLUTION ET GES



## TRANSFERT DE L'HÔPITAL DE LA ROCHELLE

Un certain nombre d'informations circulent sur la volonté de transférer l'hôpital actuel en lieu et place du Parc actuel des Expositions.



**Où trouver la TOTALITÉ des informations qui permettront de connaître l'entier dossier y compris les aménagements ou constructions annexes ?**

**Qui est le pilote et porte la responsabilité de ce projet ?**

**Quel est exactement le processus décisionnaire ?**

**Quels sont les budgets prévisionnels et d'où proviendront les financements ?**

**Existe-t-il une solution alternative ?**

**Quel bilan carbone prévisionnel ?**

## **1) ANCIEN ÉTABLISSEMENT**

***Est-il envisagé une réutilisation dans le domaine médical en complément du futur hôpital ?***

Il est probable que des investisseurs privés seraient manifestement très intéressés à exploiter les possibilités offertes par la libération du foncier de l'hôpital actuel.

***La collectivité a-t-elle prévu de conserver ses biens ou les réalisera-t-elle pour financer ses investissements ?***

***Quel est le destin de chacun des bâtiments existants ?***

***Le bilan carbone des différentes hypothèses a-t-il été étudié ? Pour quel Résultat ?***

## **2) SUD OUEST DU 21/06/2018**

L'article signé Frédéric ZABALZA relate la sortie du rapport du Conseil de développement (CODEV) à l'occasion d'un entretien avec les commerçants du City Club de La Rochelle. Il y expose et commente diverses réactions.

***Pourquoi ne pas avoir tenu compte des arguments développés par Christian GRIMPRET, maire de Sainte-Soulle et vice-président de la Communauté d'agglomération, qui fait partie des élus auditionnés par la commission et qui s'est dit favorable à un déménagement de l'hôpital hors des murs de La Rochelle ?***

## **3) INFORMATION DES CITOYENS**

Le CODEV de l'Agglo (Conseil de développement), comité consultatif composé de bénévoles, a étudié le dossier et produit **une étude en 2018 qui n'a jamais été publiée**. Impossible d'en obtenir la moindre copie malgré nos recherches et des demandes répétées ! Du rapport présenté au président de la CDA Jean-François FOUNTAINE seule la conclusion a fuité dans la presse (cf. SO 21/06/2018) et « *ne plaide pas vraiment en faveur de ses choix.* » « *Les sites du Parc des expositions et des Cottes-Mailles ne répondent pas au cahier des charges de l'hôpital. Ils ne sont pas ambitieux alors que la création d'un pôle de santé territorial requiert des réserves foncières et un positionnement non enclavé. Les sites de Chagnolet et Varaize paraissent les seuls possibles pour répondre au mieux aux prescriptions du futur cahier des charges, de la localisation et de la construction du futur hôpital* »

***Pourquoi ce document n'est-il pas rendu public ?***

***Quel est le moyen de le consulter ?***

*Aucune information publique, aucune concertation n'a été organisée à ce jour par les instances chargées de ce dossier. C'est seulement à travers quelques articles de presse ou quelques documents d'urbanisme épars que les membres de Colcit-LR se sont trouvés devant une succession d'orientations et de décisions prises dans la plus grande opacité !*

***Est-il convenable qu'un investissement public de cette importance capitale, structurant à très long terme, ne fasse l'objet d'aucune véritable transparence et que les usagers, notamment, ne soient pas consultés ?***

***Tous les élus communautaires, ceux des communes de la CDA et des villes « situées dans la zone de chalandise de l'hôpital de La Rochelle » sont-ils parfaitement informés et en mesure de suivre ce dossier ?***



À l'initiative de Jean HESBERT, Délégué départemental de Patrimoine Environnement et vice-président du comité de quartier de la Gare, une rencontre a été organisée avec Thierry MONTOURCY, Directeur Général Adjoint et Directeur du Projet Nouvel Hôpital et Candy PÈRES, Ingénierie en charge du Projet Nouvel Hôpital, en compagnie de Daniel CHUILLET, vice-président comité de quartier de Tasdon et Martine CAVAILLE, membre d'un comité de quartier rochelais.

*« Celle-ci visait à favoriser le bon niveau d'information de la part du centre hospitalier à destination de l'association. Elle avait également pour objectif de favoriser la compréhension réciproque des questionnements en cours et d'y apporter des réponses, à ce stade, rendues possibles »*

Un compte-rendu a été établi mais nous ne disposons pas du document de présentation signalé « en pièce jointe ».

**Est-il possible de posséder ces pièces pour mieux comprendre les explications données aux personnes présentes ?**

**Une nouvelle rencontre serait-elle justifiée pour actualiser les données ?**

**Pourquoi pas une réunion publique sur le sujet ?**

**Pourquoi les flux complémentaires occasionnés sur le secteur Marius Lacroix suite aux évolutions de l'ESAT (voir chapitre ESAT) ne sont-ils pas pris en compte ?**

Une pétition, a été lancée 21 janvier 2022 par le **Comité des Jours Heureux de La Rochelle-Île de Ré** <https://www.mesopinions.com/.../devenir-hopital.../139048>



« La décision de déplacer l'hôpital sur un autre site, en l'occurrence l'actuel parc des expositions, l'a été sans information préalable de la population concernée. Alors que la situation est critique dans la plupart des hôpitaux de France du fait de manque de lits et de personnel, alors que monte dans notre pays une volonté de plus en plus grande des citoyens d'être consultés dans toutes les décisions importantes les concernant directement, celle prise pour le transfert de cet hôpital résulte du choix de quelques personnes, et en premier lieu du Maire de La Rochelle. »

« Ce choix pose de nombreuses questions :

- L'utilité de son déplacement à moins d'un km sur un site qui pose beaucoup d'interrogations.
- Cette nouvelle construction aura un coût important d'autant qu'on sait qu'auparavant des dépenses publiques ont été engagées pour rénover, agrandir l'hôpital ces dernières années, comme la nouvelle maternité.
- La suppression de nombreux lits programmée dans ce projet alors que la pandémie du covid 19 a de nouveau démontré les conséquences de telles fermetures sur l'ensemble du territoire national.

- Le développement de l'hospitalisation de jour, si elle représente un réel bénéfice pour de nombreux patients doit être assortie de toutes les garanties de sécurité. Avec le choix fait de diminuer le nombre de lits, des questions se posent là également sur ces garanties.

- Ces questions, interrogations, informations, nous, citoyens en avons été écartés. En aucune façon notre avis n'a été sollicité de quelque manière que ce soit. La démocratie participative ne doit pas simplement être un slogan électoral, elle doit devenir une réalité pour que les citoyens ne soient plus que de simples électeurs, mais deviennent surtout des acteurs de la vie de la cité.

Pour toutes ces raisons,

Nous demandons la tenue d'un référendum local portant sur l'avenir de notre hôpital, référendum permettant au préalable la tenue de débats indispensables à l'expression démocratique. »

***Quelle initiative a été prise par « les personnes responsables du choix » pour répondre à ces questions, interrogations etc. ?***

Une présentation du projet a peut-être été faite aux représentants du personnel, Comité Technique d'Établissement ou organismes syndicaux représentatifs des professions hospitalières (?)

***Quel est leur avis sur la question ?***

***Est-il possible de recevoir leurs observations motivées ?***

#### **4) CHOIX DE L'EMPLACEMENT**

Terrain artificialisé d'environ 6,50 ha disponibles, dévolu jusqu'à ce jour au Comité des Fêtes Foires et Salons de La Rochelle. Enclavé et bordé de voies à grande circulation (Jean Moulin, Jean-Paul Sartre).

Les contraintes sont multiples, notamment d'accès, puisque le secteur est déjà saturé par une circulation intense des véhicules de toute nature (voitures, camions, bus) et de tous côtés (voir Lycée Valin !) d'autant que le nouveau pôle multimodal situé à proximité, derrière la gare, augmente encore davantage le trafic des bus et des automobiles auquel s'ajoute les « mobilités douces » et les piétons.

Les personnes qui vont à l'hôpital en consultation, en soin, en visiteurs ou professionnellement ne s'y rendent pas majoritairement en transport en commun (train ou bus) comme on peut le constater actuellement, car ce type de mobilité n'est pas adapté sur le plan pratique en particulier pour les personnes âgées ou souffrantes.

Cet hôpital de territoire, qui concerne une population majoritairement périphérique à La Rochelle, doit être conçu de manière à desservir l'ensemble de la population et répondre à l'accessibilité de tous à cet équipement essentiel.

***Comment est-il possible dans ces conditions de régler toutes ces questions utilitaires d'accès, ou de nuisance et de sécurité ?***

Les parkings nécessiteraient la construction d'un silo de quatre étages – 1 200 places – en sus du Parc Auto Jean Moulin. Il s'agit bien d'ajouter encore des véhicules dans cet espace restreint pour répondre à une demande croissante évidente dans le secteur, renforcée par l'arrivée de l'hôpital.

***N'est-ce pas une preuve supplémentaire que l'emplacement choisi pour le nouvel hôpital n'est pas adapté, de fait, à la situation ?***

***Serait-il raisonnable de construire un ouvrage d'une telle ampleur à cet emplacement, sur une zone d'anciens marais, potentiellement inondable ?***

Le terrain est manifestement inadéquat pour un établissement hospitalier à vocation régionale, qui sera appelé à évoluer au fil du temps alors qu'aucune possibilité d'extension n'est possible in situ car ne disposant d'aucune réserve foncière jouxtant le site principal.

Aucune étude d'impact n'est actuellement disponible en appui de la gestion du projet.

***L'ensemble de ces choix se projette-t-il dans une grille de lecture environnementale, de sobriété énergétique et de neutralité carbone ?***

***Comment assurer une évolution future sur un terrain qui se révèle d'ores et déjà trop petit ?***

***Comment expliquer objectivement ce choix ?***

## CONSÉQUENCES COLLATÉRALES

### a) PARC des EXPOS

On sait par les communiqués de presse du Comité des fêtes qu'il a été mis brutalement fin à une situation qui durait depuis des décennies ; le loyer annuel était de l'ordre de 300 000€. Des expositions diverses, festivals, marchés, salons et autres événements se déroulaient sur cet espace dédié. Ils ont un intérêt social et économique reconnu qui profite à la vitalité de la ville de La Rochelle et au commerce du centre-ville. L'abandon par le Comité des Fêtes du site de La Rochelle, qui ne peut être compensé par aucun autre bâtiment, est une perte sévère de substance économique pour la ville tant en termes financiers que d'emplois.

*Extrait de l'article Sud Ouest du 29/08/2022*

#### **La Foire-expo a reçu ce lundi 29 août le secrétaire général de l'Union française des métiers de l'événement qui s'étonne de l'avenir incertain de la manifestation**

La Foire-expo de La Rochelle (27 août-4 septembre) a reçu ce lundi 29 août la visite de Frédéric Pitrou, le secrétaire général de l'Union française des métiers de l'événement à laquelle le comité des fêtes, foires et salons Expocéan est affilié. L'occasion d'évoquer le sujet qui fâche : la fermeture, à la fin de l'année, du site du Parc des expositions où doit se construire le nouvel hôpital.

Un projet qui rend la foire et les principaux événements de l'année organisés au Parc des expositions sans domicile fixe. Puisque, depuis janvier, il est acquis pour le comité que l'Espace Encan ne dispose pas de la surface suffisante pour être une alternative, même provisoire. Pour Frédéric Pitrou, « on a déjà vu un parc des expositions fermer, mais cela s'associe, généralement, à la construction d'un autre en remplacement. Là, à La Rochelle, il n'y a pas de solution de rechange... ».

#### **La CCI mécontente**

Une incompréhension d'autant plus grande que « la Foire-expo marche bien ». Selon l'outil de calcul conçu par l'Unimev, le chiffre d'affaires des 10 jours de commerce de 2018 (dernière année avant la crise du Covid-19) s'établit à 9,6 millions d'euros. Les retombées économiques locales indirectes seraient de 3 millions et les recettes fiscales d'1,9 million.

*Extrait de l'article de Sud Ouest du 24/01/2023*

### **Fini les grandes affiches**

Il aura accueilli en près de cinq décennies toutes sortes d'événements : des concerts et des spectacles de plusieurs milliers de personnes, des salons professionnels nationaux ou régionaux, le championnat de France de fléchettes, jusqu'à l'ordination de l'évêque du diocèse de La Rochelle et Saintes.

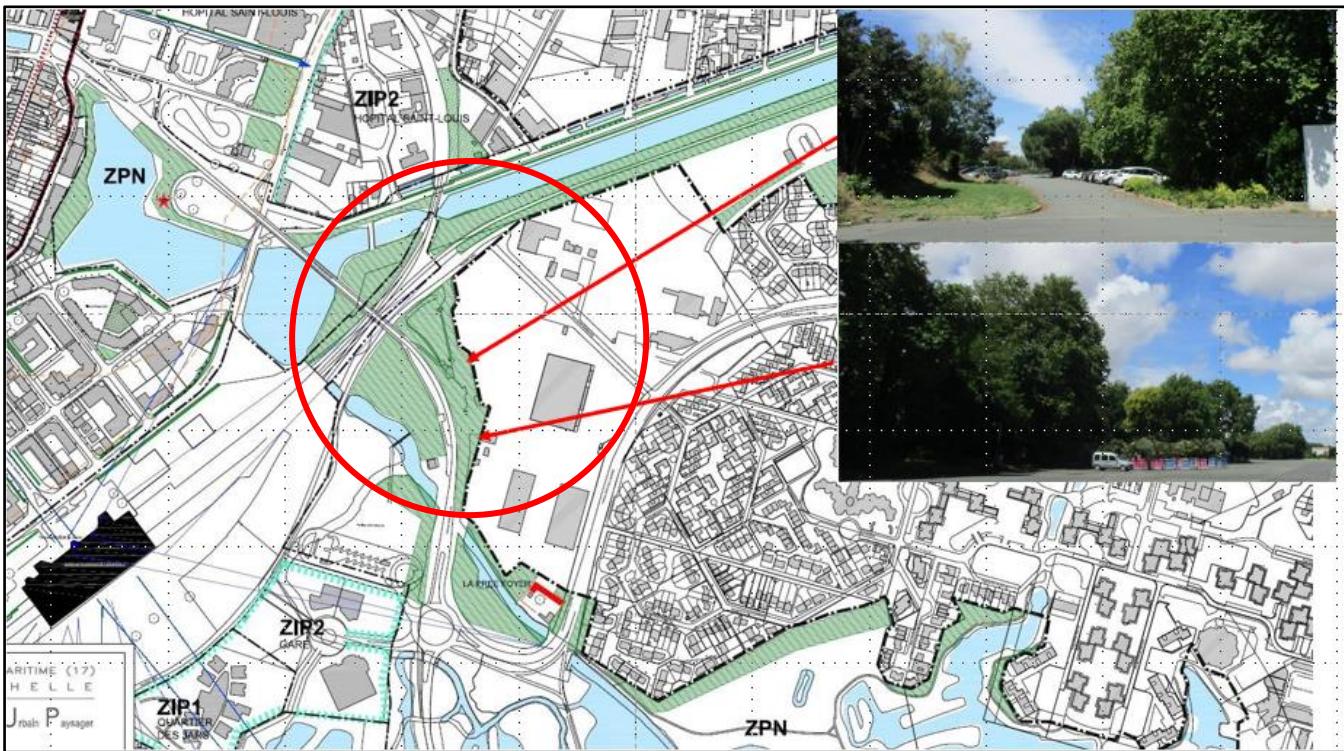
L'Espace Encan sera en mesure d'en intégrer certains à sa programmation, mais ce ne sera pas le cas pour les affiches qui attirent les foules, ni pour des grands salons, du type d'Atlantica, qui se déroulera désormais à Niort. D'autant que la création d'une grande salle multifonctions dans l'agglomération reste un vœu pieux.

**Qu'en est-il du devenir de ces manifestations ?**

**Quel bilan tirer de cette nouvelle situation ?**



## b) ZPN = Zone de Protection Naturelle



Le terrain visé (Parc des Expos) étant trop petit, la CDA a fait parvenir le 23/07/2021 à la MRAe de Nouvelle Aquitaine (Mission Régionale de l'Autorité environnementale) une demande de révision du SPR (Site Patrimonial Remarquable). Après examen au cas par cas, la décision du 23/09/2021 de la MRAe impose de soumettre le projet à évaluation environnementale.

**Considérant** que la construction de l'hôpital et d'un parking à proximité desservant celui-ci se situe partiellement en zone de protection naturelle (ZPN) du site patrimonial remarquable ; que ce zonage ne permet pas la construction de tels équipements ;

C'est pour contourner cette difficulté que la CDA s'est proposée de faire réviser le Règlement de la ZPPAUP.

*Est-il logique de dénaturer un tel espace naturel pour y bâtir des bâtiments annexes pour la simple raison qu'ils ne trouvent pas leur place sur le terrain déjà artificialisé ? Comment sera choisi le cabinet chargé de l'étude ? Les résultats seront-ils publiés ?*

## c) AUTRES LIEUX

Voir page suivante le chapitre consacré à l'ESAT du Treuil-Moulinier.

*Existe-t-il d'autres terrains ou bâtiments qui seront impactés par ce déménagement de l'hôpital St-Louis ? Reventes, acquisitions, compensations ... ?*

*Quelles interactions ou participations du syndicat mixte du SCOT Aunis dans la gouvernance projet de déplacement de l'hôpital St Louis ?*

## **ESAT DU TREUIL-MOULINIER**

L'ESAT (Établissement et Services d'Aide par le Travail) du Treuil-Moulinier, parmi les 11 autres structures identiques de France, a une mission d'intérêt général « *Il s'engage auprès de ses travailleurs en situation de handicap à un accompagnement socio-professionnel dans une dynamique réaliste du travail de qualité, ainsi qu'un accompagnement médico-social.* »

Son action sociale en matière de santé est remarquable depuis bien longtemps et sera encore plus utile à l'avenir au regard des besoins d'accès à une nourriture saine. D'autant plus au niveau local avec les pollutions que subit le territoire, champion de France en la matière (Plaine d'Aunis, Montroy, etc.) L'ambition est en marche dans le cadre de l'AMI (Appel Manifestation d'Intérêt) « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » remporté par la CdA au titre du PAT (Projet Alimentaire Territorial) nommé TERRES DE TRANSITIONS, à l'échelle La Rochelle- Ré-Aunis.

***La transformation de l'ESAT par l'artificialisation des sols, la diminution des capacités maraîchères et de transformations des productions ne seraient-elles pas un contresens total ?***

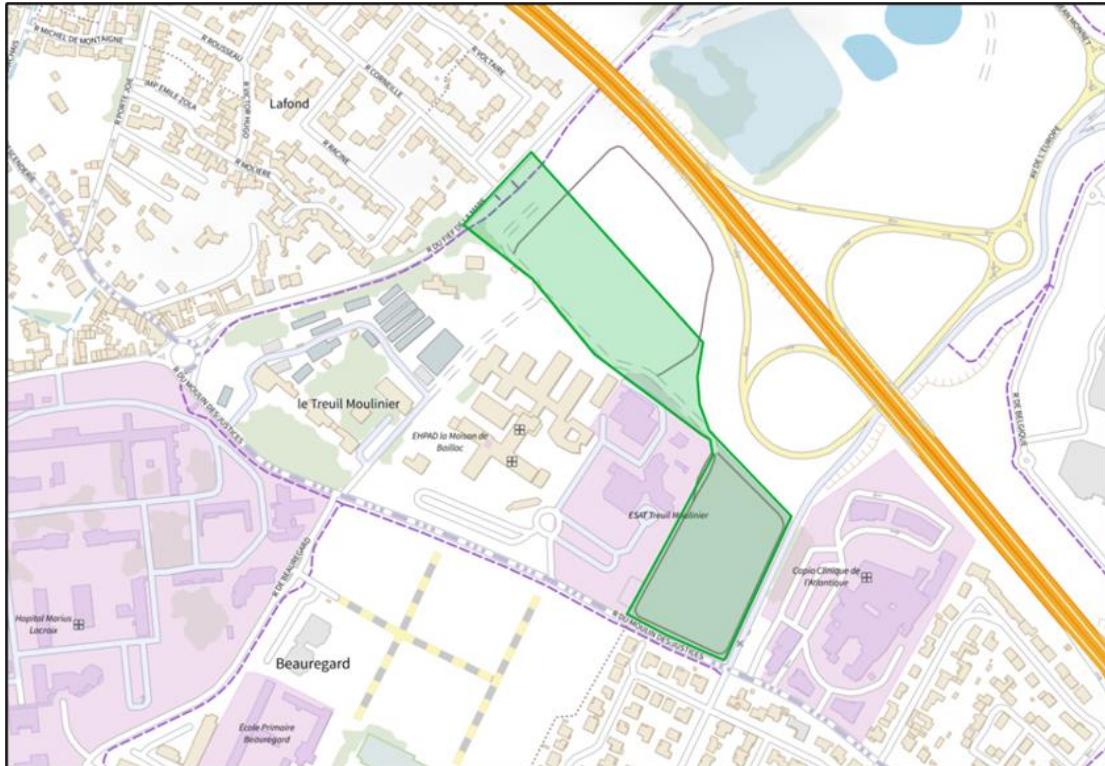
### **Quelques éléments d'appréciation :**

L'ESAT c'est une structure stable et qui fonctionne très bien avec :

- Une double et remarquable labellisation AB et Nature et Progrès depuis 1991,
- Actuellement 5 hectares de pleins champs et 9 tunnels froid,
- Un puit et un système d'irrigation performant et en bon état,
- Long processus de grignotage de leur outil de production sachant que la ferme qui date de 1870 était sur 70 ha,
- Terre de groie superficielle avec un taux de matière organique assez correct avec assez vite du calcaire et un peu d'acidité,
  - 60 à 100 passages jours de marché sur place,
  - 110 000 à 120 000€ de chiffre d'affaires,
  - 28 à 30 tonnes de production de légumes,
  - 47 références par saisons en plantations,
  - Achalandage de la crèche Petit à petit, Rayon vert, eau vive, Roch'coop, panier végie, peut-être la nouvelle AMAP de Mireuil,
  - Ouverture à la vente sur place les mercredis et vendredis matin,
  - 95 ETP dont 24 ETP pour le maraîchage de 21 à 60 ans,
  - 4 encadrants maraîchage,
  - 4 contractuels pour 13 encadrants au total,
  - Visites et suivis de la Chambre d'Agriculture



## 1) PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) - OAP BEAUREGARD - MOULIN DES JUSTICES



« C'est au cours de la réunion plénière de St Xandre du 17/05/2022, en réponse aux questions du public, que l'on a découvert la destination réelle du terrain situé au nord de l'ESAT du Treuil-Moulinier actuellement utilisé pour de la culture maraîchère de proximité ». **Voir l'observation déposée par l'association CAPRES-AUNIS sur les registres de concertation le 22/06/2022 dans le cadre de la modification de droit commun du PLUi de la CDA de La Rochelle.** [OAP Beauregard-Moulin des Justices](#)

L'enquête publique d'1 mois est prévue en février-mars 2023.

**Quand connaîtra-t-on enfin, précisément, les intentions exactes de la CDA ou autres décideurs ?**

Une « Consultation des Personnes Publiques Associée » est prévue jusqu'à fin janvier. Le Conseil municipal de Puilboreau a voté contre à l'unanimité le 12 janvier.

**Quelle est la position des autres communes de la CDA ?**

**Les Conseillers municipaux disposaient-ils de tous les éléments pour émettre un avis éclairé ?**

Les terrains de cette OAP sont actuellement définis comme étant urbanisables mais utilisés de longue date et constamment pour des cultures de maraîchage par l'ESAT du Treuil-Moulinier. Rien ne s'oppose à ce que ce zonage soit modifié en conséquence et officiellement classé en terres agricoles.

**Pourquoi les élus communautaires ne validerait-ils pas cette possibilité dans le cadre de la modification du PLUi ?**

## 2) IMPACT SOCIAL

La limitation des surfaces de terrains cultivables de l'ESAT aura forcément des impacts sur les 94 pensionnaires. Tout changement peut, selon leur capacité d'évolution, être très compliqué voire impossible en raison du fonctionnement de la structure et des productions légumières, plantes et plans labellisés.

***Quel intérêt de risquer ainsi une réduction de l'activité des travailleurs handicapés et de l'encadrement avec pour conséquence une diminution des ventes ?***

## 3) MAS (Maison d'Accueil Spécialisée)

Certaines informations portent à croire que la MAS actuelle La Fontaine du Roc, structure médico-sociale gérée par Le Groupe Hospitalier Littoral Atlantique sur le site Marius Lacroix, serait déplacée, agrandie et complétée par un autre établissement spécialisé construit sur le site actuel de l'ESAT.

***Cette hypothèse est-elle réelle qui amputerait les terrains de l'ESAT d'une surface importante actuellement cultivée ?***

### « On ne construit pas à cet endroit pour amuser la galerie ! »

Le directeur de l'hôpital Marius-Lacroix répond aux inquiétudes des riverains de l'Esat du Treuil Moulinier

Outre le sens de circulation, un autre sujet préoccupe les habitants du quartier de Lafond : l'avenir de l'Etablissement et service d'aide par le travail (Esat) du Treuil Moulinier. Situé entre les rues Fief de la mare et Moulin-des-Justices, le terrain, que se partagent La Rochelle et Puilboreau, est occupé par une ferme de production maraîchère bio que les riverains craignent de voir disparaître. De fait, le site doit accueillir la maison d'accueil spécialisé (MAS) de l'hôpital Marius-Lacroix.

#### Agacement

« Les équipes d'architectes sont choisies, le début des travaux est prévu pour 2024, en face des nouveaux logements [Calypso] », confirme le directeur de l'hôpital, Pierre Thépot, qui ne cache pas son agacement.

« Je sais que certains riverains n'y sont pas favorables, mais on ne construit pas à cet endroit pour amuser la galerie ! C'est un lieu destiné à accueillir une cinquantaine de personnes



L'Etablissement et service d'aide par le travail (Esat) du Treuil Moulinier, entre La Rochelle et Puilboreau. R. AUGÉ

lourdement handicapées. À plus long terme, derrière les champs, vers la rocade, une partie du terrain sera utilisée pour le pôle logistique du futur hôpital. La production de maraîchage restera. Elle fait travailler une centaine de personnes. Mais il n'y a pas beaucoup de riverains qui vont y faire leurs courses », cingle le directeur.

F.Z.

#### « Dernière minute »

(Sud Ouest 7/02/2023)

Il semblerait donc que les décisions sont déjà prises !

Mais aucun élément n'est communiqué sur l'emprise des bâtiments et des surfaces artificialisées (voies, parkings, etc.) qui vont diminuer considérablement les possibilités de production maraîchère bio, de proximité, sur les terrains de l'ESAT !

**Où trouver les plans prévisionnels précis sur ces projets de constructions ?**



#### **4) PAT La Rochelle Ré Aunis (Plan Alimentaire Territorial)**

La consommation de terre agricole et la non intégration des logiques du PAT La Rochelle Ré Aunis semble être un contresens pour le territoire, les projets à l'échelon du SCOT, du pôle métropolitain déjà engagés et du PADD actuel.

*Les élus et autres personnes qui pilotent ce PAT ne devraient-elles pas relever cette incohérence entre une volonté affichée et la réalité des effets collatéraux du transfert de l'hôpital ?*

#### **5) TRAFIC ROUTIER - SÉCURITÉ**

**Le secteur est déjà saturé** par la circulation domestique entre Puilboreau et La Rochelle ainsi que par le nouveau lotissement de Beauregard. Avec des répercussions déjà constatées rue Marius Lacroix, la Clinique de l'Atlantique, le carrefour du Moulin des Justices, le Bd André Sautel et l'échangeur en entrée de ville de La Rochelle.

Suivant les informations municipales données sur un retour d'études d'impacts présentées en réunion publique plus de 3.000 logements à l'échéance de la construction d'un nouvel hôpital seraient envisagés.

*Comment est-il prévu de régler les problèmes inévitables de circulation et de sécurité liés à un surcroît de trafic automobile sur l'ensemble de ce vaste secteur ?*

#### **6) IMPACT POLLUTION et GES**

L'éloignement des bâtiments de services (cuisine, etc.) par rapport à l'établissement principal va nécessairement engendrer des nuisances d'ordre sanitaire et des augmentations d'émissions de CO<sub>2</sub>, liées aux échanges entre établissements. Il semblerait à priori plus logique de regrouper l'ensemble des services essentiels au bon fonctionnement de l'hôpital.

*Est-il raisonnable de créer un nouveau site à grande distance de l'établissement principal ?*

